

## SALAIRE DU PERSONNEL TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL FONDS D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES (FEI)

*Veillez lire attentivement les informations de la page suivante avant de remplir ce formulaire.*

Prénom et nom de l'employé ou employée : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Période : \_\_\_\_\_

Rémunération annuelle (avantages sociaux compris) : \_\_\_\_\_

Rémunération (avantages sociaux compris) déclarée au FEI : \_\_\_\_\_

Infrastructure de recherche financée par la FCI, visée par la dépense (veuillez énumérer) :

Numéro du projet financé par la FCI	Élément(s) de l'infrastructure de recherche

Description des tâches effectuées par rapport à l'exploitation et à la maintenance des éléments de l'infrastructure de recherche. Expliquer pour quelles raisons ces activités sont essentielles au bon fonctionnement de l'infrastructure :

**Attestation :**

**J'atteste que les informations contenues dans le présent formulaire sont exactes et qu'il était essentiel d'accomplir les tâches qui y sont décrites pour le bon fonctionnement de l'infrastructure.**

\_\_\_\_\_  
(Signature de l'employé ou employée)

\_\_\_\_\_  
(Signature de la personne responsable du projet)

*Note : La FCI accepte également qu'une autre personne confirme ces données (par exemple, la personne responsable du service) si celle-ci est bien renseignée sur les heures de travail et les tâches de l'employé ou employée.*

**Veillez lire attentivement les informations suivantes avant de remplir le formulaire ci-dessus :**

- L'élément d'infrastructure de recherche auquel les coûts se rapportent doit avoir été financé par la FCI (c'est-à-dire qu'il figure dans le budget initial, le budget révisé ou le rapport financier final du projet d'infrastructure de recherche financé par la FCI);
- Le projet financé par la FCI auquel l'infrastructure de recherche se rapporte doit avoir été approuvé après le 1er juillet 2001 et ne doit pas avoir été financé par le Fonds d'infrastructure des chaires de recherche du Canada, les Bourses de carrière ou les Fonds internationaux;
- Le projet doit avoir franchi l'étape de finalisation de la contribution financière. L'élément de l'infrastructure de recherche concerné doit être opérationnel et doit toujours être utilisé à des fins de recherche;
- Les salaires ne sont admissibles que si le personnel technique et professionnel est directement impliqué dans l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recherche financée par la FCI et si son travail est essentiel au bon fonctionnement de cette dernière. La rémunération complète du personnel désigné est admissible pour la période de temps durant laquelle il a été affecté aux activités essentielles;
- L'établissement doit conserver toutes les pièces justificatives aux fins d'audit pendant une période d'au moins six ans et les fournir sur demande. Cette période débute à la fin de l'exercice financier à laquelle les documents correspondent;
- Veuillez ne pas utiliser ce formulaire pour déclarer les coûts du personnel des projets d'infrastructure de recherche financés par la FCI. Un autre formulaire est disponible à cette fin.